

Organisateur : Association LES DROLES DE SEMUSSAC
Adresse : 3 Route du Chay – Trignac 17120 SEMUSSAC

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné d'un chèque à l'ordre des Drolés de Semussac et d'une copie recto verso de votre pièce d'identité.

Les emplacements seront définis par ordre d'inscription, aucune table ne sera fournie.

En cas de désistement, le montant de l'inscription restera acquis par l'association.

ATTESTATION - INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL

Personne physique (particulier)

se déroulant le dimanche 25 novembre 2012 à SEMUSSAC (Salle polyvalente)

Je soussigné(é),

Nom : Prénom.....

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement pour un emplacement d'une longueur de _____ mètres x 3 € = _____ €

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise en Maire

ATTESTATION - INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL

Personne morale (professionnel)

se déroulant le dimanche 25 novembre 2012 à SEMUSSAC (Salle polyvalente)

Je soussigné(é),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/, (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse) :

CP Ville

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement pour un emplacement d'une longueur de _____ mètres x 3 € = _____ €

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise en Maire